

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

COMMUNIQUÉ

AUTOMNE 2013



Rapport de Nancy Irving, Présidente sortante

Au moment de rédiger le présent rapport, je conclus ma longue carrière d'avocate de la Couronne auprès du gouvernement du Canada. Au milieu de janvier 2014, je serai à la retraite. Depuis mes tout débuts à titre de procureure au Yukon jusqu'à mon dernier rôle au sein du Service des poursuites pénales du Canada à Ottawa, ce fut une aventure magnifique, remplie de défis et épanouissante.

La fortune m'ayant souri, j'ai eu l'occasion, tout au long de ma carrière, de travailler à certains dossiers très intéressants avec des personnes vraiment remarquables. Cela décrit bien mes dix-sept années de participation à la CHLC. Je l'ai dit à plusieurs reprises auparavant, mais il vaut la peine de le répéter à nouveau : je crois de tout cœur en la valeur de la mission de l'organisation, et le calibre des délégués ainsi que la qualité de leur travail m'ont toujours vivement impressionnée. Ce fut un plaisir de faire partie de ce groupe remarquable pendant autant d'années.

J'ai aussi eu le bonheur de servir à titre de présidente de la CHLC au fil d'une année si productive et fructueuse pour l'organisation. La preuve en est faite dans les rapports des présidents des Sections pénale et civile. Leurs rapports fournissent des détails sur les progrès importants que nous avons faits en préparation de l'assemblée annuelle de la CHLC à Victoria, et lors de cette rencontre. Je crois que nous pouvons tous être fiers de nos réalisations.

Les présidents ont fait un excellent travail en faisant rapport sur le fond de nos travaux, ce qui m'évite de répéter d'autres aspects de notre rencontre annuelle, tenue dans la capitale de la C.-B. du 11 au 15 août 2013. (Je ne parlerai pas du pointage de la partie de baseball — alors, chers collègues de l'Ouest, lisez la suite sans crainte.)

Il faut noter que l'hospitalité que nous ont réservée nos hôtes tout au long de la semaine était aussi chaleureuse et bienvenue que le soleil implacable (et inattendu) de la côte ouest. Voici la liste des activités mondaines :

- réception d'ouverture donnée au Musée maritime par le gouvernement de la C.-B., la section de C.-B. de l'Association du Barreau canadien et l'Association du Barreau de Victoria;
- visite en soirée aux Jardins Butchart, de renommée mondiale;
- excitante partie de balle entre l'Est et l'Ouest (remportée par vous savez qui) et barbecue;
- fabuleux banquet de clôture, avec conférenciers invités, soit l'honorable Susan Anton, procureure générale et ministre de la Justice de la Colombie-Britannique, et l'honorable Steven Point, ancien lieutenant-gouverneur de la C.-B.;
- quelques soirées d'entretiens et de camaraderie dans les quartiers du Président.



Au nom de tous les participants et des membres de leur famille qui les accompagnaient, je tiens à reconnaître le dur labeur de toute l'équipe de la conférence en C.-B., dirigée par Russell Getz, Richard de Boer et Samantha Hulme. Permettez-moi également de remercier sincèrement le ministère de la Justice de la C.-B. pour son appui très généreux à la Conférence.

Aux soixante délégués et conférenciers invités à notre conférence annuelle de cette année se sont joints trois représentants de l'Uniform Law Commission des États-Unis : le Président Harriet Lansing, le président sortant Michael Houghton et l'ancien président Robert Stein. Ils ont profité de l'occasion pour prendre contact avec nos membres et discuter de questions et préoccupations d'intérêt commun. Les deux organismes sont conscients de la valeur des liens existants et tiennent à examiner les nouvelles possibilités de collaboration et d'échanges mutuellement profitables.

Voilà sûrement le message reçu et livré en juillet de cette année lorsque — accompagnée de Peter Lown, président du Comité international de la CHLC — j'ai eu le plaisir de participer à l'assemblée générale de l'Uniform Law Commission des États-Unis, à Boston, et d'y prendre la parole. J'ai profité de l'occasion pour informer leurs commissaires des rouages de la CHLC, faire le point sur nos projets nationaux et binationaux et les féliciter de leurs travaux en cours (notamment sur la traite de personnes) et des nombreux succès accumulés. Peter a siégé à leur comité sur la portée et les programmes et il a discuté des futures possibilités de collaboration. Nos collègues américains ont été exceptionnellement hospitaliers et je suis heureuse que nous ayons pu leur rendre la pareille à Victoria.

En terminant, je me félicite de l'excellent travail qu'ont accompli les chefs de projet et les membres du groupe de travail durant l'année écoulée. Je tiens aussi à saluer l'apport de tous les représentants des gouvernements pour le temps et la compétence considérables qu'ils apportent à la Conférence de façon permanente.

La CHLC jouit d'une vigueur et d'une valeur immenses et nous devons être très fiers de notre histoire, de nos réalisations au cours de l'année écoulée et de notre apport constant au système judiciaire canadien. J'ai été très honorée de servir en qualité de votre présidente.



Rapport de Lynn Romeo, Présidente

Je suis honorée d'être présidente de la Conférence cette année.

Notre assemblée annuelle de Victoria a connu un vif succès, comme le montrent clairement

les rapports de la présidente sortante, Nancy Irving, et des présidents des Sections pénale et civile, Lane Wieggers et Ian Rennie. Je félicite et remercie chacun d'entre vous de votre excellent travail tout au long de l'année. Ce fut un plaisir de travailler avec vous. Nos remerciements vont aussi à nos hôtes de la C.-B. pour cette semaine de réunions et d'activités mondaines qui se démarquent. J'ai trouvé bien pensé de la part de Russ Getz et des membres du comité organisateur, qui ont fait un travail acharné, de veiller à ce qu'un temps des dieux coiffe notre superbe

nature. Cela a sûrement aidé les délégués de l'Ouest à accepter les résultats de la partie de baseball.

Au cours des dernières années, nous avons tissé avec beaucoup de succès des liens solides avec nos collègues des États-Unis et du Mexique. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Harriet Lansing, Présidente de l'American Law Commission, et de goûter sa participation, de l'ancien président Michael Houghton et du président du Comité international, Robert Stein. Malheureusement, le D^r Jorge Sánchez Cordero Dávila, Président du Centre mexicain de droit uniforme, n'a pu se joindre à nous cette année, mais nous avons bien aimé son rapport et l'attendons avec impatience à notre prochaine assemblée annuelle. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec nos collègues à déterminer les projets qui prêtent à une collaboration et à faire avancer nos travaux conjoints sur les projets en cours.

Fort du succès de notre assemblée tenue à Victoria, j'ai le plaisir de mentionner que le Comité directeur de la Section civile travaille à divers projets intéressants, dont le renouvellement de trois de nos lois uniformes (interprétation, testaments et statistiques de l'état civil) et qu'il poursuit ses travaux entourant la *Loi uniforme sur les locations commerciales*, la rédaction de protocoles sur la mise en œuvre des conventions internationales, les personnes disparues et une loi sur la Convention de La Haye relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale. En outre, de nombreux sujets sont examinés à titre de projets possibles, dont les suivants : les biens incorporels non réclamés, l'accès aux informations numériques, l'arbitrage au Canada et les fiducies caritatives.

La Section pénale attend un rapport du Groupe de travail sur la modernisation des dispositions relatives au préavis (dans le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada*). J'ai aussi le plaisir de mentionner qu'un groupe de travail conjoint des Sections civile et pénale sera formé et se verra confier un projet sur l'exécution des mandats de perquisition d'autres provinces. Enfin, notre nouveau site Web est maintenant le site officiel de la CHLC et nous remercions Dean Sinclair et les membres du Comité des publications d'avoir continué de travailler à le concevoir et à l'améliorer.

L'année qui vient promet d'être intéressante et remplie de défis. Pour y faire face, je suis reconnaissante de pouvoir compter sur une équipe de direction solide, composée de Nancy Irving (Justice Canada), présidente sortante; de Luc Labonté (N.-B.), vice-président; de Manon Dostie (Justice Canada), présidente, Section civile; de Cathy Cooper (Ont.), présidente, Section pénale; de Peter Lown, c.r.

président, Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion de projets; de Clark Dalton, c.r., coordonnateur de projets de la CHLC; et de Marie Bordeleau, directrice administrative de la CHLC.

Je tiens aussi à manifester ma gratitude à chacun des représentants des gouvernements, des délégués et des membres du groupe de travail pour leur dévouement et leur apport à la CHLC, ainsi qu'à les remercier. Je sollicite votre appui constant au moment où nous continuons de miser sur le succès de la CHLC. J'espère vous voir tous à Toronto en 2014.



Rapport De Lane Wiegiers, Président sortant de la Section pénale

J'ai le plaisir de mentionner que la Section pénale a tenu une assemblée fructueuse du 11 au 16 août 2013, à Victoria, en Colombie-Britannique. Au nom de ses membres, je tiens à remercier nos hôtes de leur excellent travail d'organisation de la Conférence.

Cette année, 31 délégués de 11 gouvernements ont débattu 26 résolutions. En règle générale, les résolutions visaient à améliorer l'équité, l'efficacité et l'efficience du droit pénal et comprenaient des propositions de changements au *Code criminel*, à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Au nombre de ces résolutions, 21 ont été adoptées dans leur forme initiale ou sous forme modifiée. Compte tenu de la diversité des points de vue des personnes qui siègent à la table de la Section pénale, un tel consensus est impressionnant.

La Section pénale a reçu de quatre groupes de travail des rapports finals traitant des sujets suivants : les exemptions prévues dans la loi aux peines minimales obligatoires; l'exécution des mandats de perquisition d'autres provinces; les infractions éventuelles pour rétractation de déclarations; et la réforme des règles de procédure de la Section pénale. Celle-ci espère poursuivre ses travaux sur l'exécution des mandats de perquisition d'autres provinces en formant un groupe de travail conjoint avec la Section civile de la Conférence. Le rapport sur les exemptions prévues dans la loi aux peines minimales obligatoires a

suscité un vif intérêt et a abouti à l'adoption non seulement de la résolution du groupe de travail, mais aussi d'une autre présentée en séance par l'Association du Barreau canadien.

Un cinquième groupe de travail, qui se penche sur la modernisation des dispositions de préavis prévues dans la loi, fera rapport à la Section pénale à l'assemblée de 2014. Dans le cadre de son « débat libre », la Section pénale a reçu un exposé sur l'initiative du tribunal intégré de Victoria. Ce tribunal « de rechange » intègre les Services de santé et de justice et les Services sociaux de la collectivité afin d'atténuer la criminalité chez les individus qui se retrouvent souvent sans domicile et sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie et/ou de santé mentale. Cet exposé a été fort bien reçu.

Le ministère fédéral de la Justice a tenu une séance d'information sur la *Charte des droits des victimes*, qui est proposée. Ce sujet a fait l'objet d'un vif débat et l'on a adopté une résolution présentée en séance, qui était fondée sur les échanges.

Je suis ravi d'avoir eu l'occasion de présider cette assemblée et j'ai hâte de travailler avec notre nouvelle présidente, Catherine Cooper, au cours des prochains mois. Je remercie tous les délégués de leur précieux apport à la Section pénale de même que la secrétaire de la Section, Anny Bernier, qui savait toujours se rendre utile et avec qui c'était un plaisir de travailler.



Rapport de Cathy Cooper, Présidente de la Section pénale

Je suis très honorée d'être présidente de la Section pénale cette année. J'espère être à la hauteur des normes élevées établies par Lane Wiegiers, président de la Section l'an dernier.

Le Comité directeur de la Section tiendra sa première téléconférence en novembre. Anny Bernier, secrétaire de la Section l'an dernier, ne pourra malheureusement poursuivre sa tâche en raison d'autres engagements. Nous ne lui avons pas encore trouvé de remplaçante. Tous nos remerciements vont à Anny pour son excellente contribution à la Section l'an dernier.

La Section pénale a un seul groupe de travail en propre cette année, soit le Groupe de travail sur la modernisation des dispositions relatives au préavis, qui poursuit l'examen

entrepris l'an dernier des dispositions de préavis du *Code criminel* relatives à la preuve et des dispositions applicables de la *Loi sur la preuve au Canada*, en vue de les moderniser à la lumière des obligations actuelles en matière de divulgation en « common law ». Susan Kennedy, de l'Alberta, est coprésidente provinciale de ce groupe de travail. Le coprésident fédéral n'a pas encore été nommé. Ce groupe de travail doit faire rapport à la Section pénale en août 2014.

Comme Lane le mentionne dans son rapport, la Section pénale a engagé des discussions avec la Section civile, dans un groupe de travail conjoint, au sujet de la poursuite des travaux sur l'exécution des mandats de perquisition d'autres provinces.

Comme moins de groupes de travail feront rapport à l'assemblée annuelle de la Section pénale l'an prochain, l'ordre du jour permettra peut-être d'avoir des exposés et des discussions supplémentaires ou peut-être même une visite sur place. Toutes les suggestions des délégués sont les bienvenues. Vous pouvez me faire part de vos idées à cette adresse : catherine.cooper@ontario.ca.

Comme d'habitude, la majeure partie de la réunion de la Section sera consacrée à l'étude des résolutions. L'échéance pour la présentation des résolutions par les représentants des gouvernements, selon nos Règles de procédure, est le **mercredi 30 avril 2014**. Le respect de l'échéance permet de faire traduire les résolutions, au besoin, et de les distribuer aux délégués assez longtemps avant l'assemblée annuelle pour que leur consultation soit utile. J'enverrai périodiquement un rappel amical aux représentants des gouvernements pour les aider à respecter l'échéance. J'espère vous voir tous à Toronto en août prochain.



Rapport d'Ian Rennie, Président sortant de la Section civile

L'assemblée annuelle de la CHLC, tenue à Victoria en Colombie-Britannique du 11 au 16 août 2013, a connu un vif succès. J'aimerais remercier nos hôtes de Victoria et le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique d'en avoir fait une rencontre aussi mémorable.

Les travaux effectués au cours de l'année écoulée par le Comité directeur de la Section civile ainsi que par les présidents et les membres des divers groupes de travail de la Section civile ont donné le ton à une semaine consacrée à des rapports excellents et intéressants, ainsi qu'à des échanges sur des sujets très divers.

La Section civile a adopté ce qui suit :

- un modèle de *Loi modifiant la loi électorale* et commentaires;
- un avant-projet de *Loi sur les subpoena interprovinciaux* et commentaires, sous réserve de la Règle du 30 novembre;
- un avant-projet de *Loi uniforme sur l'arbitrage commercial international* et commentaires, sous réserve de la Règle du 30 novembre.

Des rapports et des documents ont été présentés sur d'autres projets dont les suivants :

- *Loi uniforme sur les locations commerciales*;
- Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by;
- Renouvellement de la *Loi uniforme sur les testaments*;
- Renouvellement de la *Loi uniforme sur les statistiques de l'état civil*;
- Rédaction uniforme de protocoles sur la mise en œuvre des conventions internationales;
- Convention de La Haye relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale;
- Convention sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire;
- *Loi uniforme d'interprétation*;
- Renouvellement de la *Loi sur les subpoena interprovinciaux*.

Le rapport conjoint des Sections civile et pénale était intéressant, entre autres par les échanges prenants au sujet d'une loi sur la lutte à l'intimidation.

Un rapport sur le nouveau site Web, également intéressant, a révélé qu'il s'agit d'un travail en cours qui améliore sensiblement le précédent site Web, cependant.

La délégation de l'Uniform Law Commission (Harriet Lansing, Michael Houghton et le professeur Robert Stein) a fait des observations intéressantes. Une boîte de livres a été remise à la Commission, dont un historique des 100 dernières années de l'Uniform Law Commission.

Il est malheureux que le D^r Jorge Antonio Sánchez Cordero Dávila, Directeur du Centre mexicain de droit uniforme,

n'ait pu être présent mais il a présenté par écrit un rapport très intéressant sur les faits nouveaux au Mexique.

Le Comité consultatif sur le développement et la gestion de projets a présenté aux participants un exposé et un rapport intéressants, y compris un moyen de trouver de nouvelles idées. À cette fin, on a examiné divers processus de la CHLC afin de réfléchir sur le cycle de vie des projets.

Tous nos remerciements vont au comité organisateur et au ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, aux présidents, aux membres et aux rédacteurs des groupes de travail sur les projets, aux membres du Comité directeur de la Section civile, au Comité consultatif, à la présidente sortante Nancy Irving, à l'ancienne présidente de la Section Gail Mildren, à la directrice administrative Marie Bordeleau, à Manon Dostie pour avoir traduit le procès-verbal de la Section civile et aux représentants des gouvernements et aux délégués de la CHLC pour avoir rendu cette année très fructueuse.

De nombreux remerciements vont aussi à Clark Dalton, coordonnateur de projets, pour son dévouement constant et son aide tout au long de l'année.



Rapport de Manon Dostie, Présidente de la Section civile

Il me fait grand plaisir d'agir à titre de présidente de la section civile pour l'année 2013-2014 et de retourner à Toronto en août prochain pour la réunion annuelle puisque c'est dans cette ville que j'ai assisté à ma toute première réunion de la CHLC. J'aimerais remercier tout spécialement Ian Rennie pour le travail qu'il a accompli au cours de la dernière année, et Russell Getz et son équipe pour avoir organisé une réunion qui a connu beaucoup de succès à Victoria.

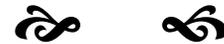
Le Comité directeur de la section civile a repris ses conférences téléphoniques mensuelles avec un ordre du jour bien rempli. Je crois que l'année sera très chargée et que la réunion annuelle en 2014 le sera tout autant. Deux lois uniformes – la Loi sur les subpœnas interprovinciaux et la Loi uniforme sur l'arbitrage commercial international – devraient être adoptées en vertu de la règle du 30 novembre ou plus tard si des délais supplémentaires étaient requis.

Certains des projets en cours sont notamment les suivants : le renouvellement de la Loi uniforme sur les testaments; la rédaction d'une loi uniforme sur les locations commerciales; le renouvellement de la Loi uniforme d'interprétation; la rédaction de réglementation uniforme visant à mettre en

œuvre la Convention de La Haye relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale; une loi uniforme visant à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit Stand-by, et la préparation de principes relativement à une loi uniforme de mise en œuvre de conventions internationales. En plus de ce qui précède, un groupe de travail a été chargé d'examiner la modernisation de la Loi uniforme sur les statistiques de l'état civil.

Les projets conjoints avec nos collègues de la section pénale relativement à une loi uniforme sur les personnes portées disparues, et avec le Uniform Law Commission aux États-Unis sur la reconnaissance des documents de planification de la vie sont bien entamés et en bonne voie d'être réalisés l'an prochain.

Les travaux de la section civile n'auraient pas lieu sans le dévouement de nos collègues Clark, Peter et Marie, et tant d'autres, qui assument divers rôles, que ce soit en tant que membres du comité directeur ou de groupes de travail, ou autres. Je vous remercie de votre engagement et je me réjouis à l'idée de travailler avec vous cette année.



Rapport de Peter Lown, QC Président, Comité International et Président, Comité consultative sur l'élaboration et la gestion des programmes

J'ai le plaisir de présider à la fois le Comité consultatif sur le développement et la gestion de projets et le Comité international.

Le Comité consultatif a entrepris d'affiner ses procédures en vue d'établir un guide sur les modalités de sélection et de gestion des projets. Jusqu'ici, nous avons élaboré un plan quadriennal continu, confirmé les critères de sélection des projets et élaboré un modèle pour la description des projets. Manon Dostie et Nolan Steed ont tout d'abord décrit les travaux entourant la marche et la gestion des projets à notre assemblée annuelle du mois

d'août et d'autres travaux sont effectués afin de peaufiner à la fois les listes de vérification et les descriptions.

J'aimerais remercier tous les membres du Comité consultatif pour l'attention portée à ces questions et pour le travail qu'ils y ont consacré à titre volontaire. Il est important que les autres organismes et entités sachent comment la Conférence fonctionne et il est crucial de comprendre la somme de travail qu'il faut mettre entre chacune de nos conférences annuelles.

Sur la scène internationale, nous avons aussi réussi à faire comprendre de façon bien meilleure et plus claire les rôles que nous jouons dans les projets conjoints ou coopératifs. Actuellement, nous n'avons avec l'Uniform Law Commission qu'un seul projet vraiment conjoint, soit la reconnaissance de la prise de décision au nom d'autrui, que nous comptons mener à terme en 2014 dans les deux conférences. Mais nous coopérons à d'autres niveaux par un apport mutuel aux projets de chacun ou par un partage d'informations aux fins de la sélection des projets.

Nous avons fait des observations au sujet de deux projets récents. Le projet américain d'accès des représentants fiduciaires aux biens numériques a été conclu en juillet, mais notre rôle d'observateur nous permettra de déterminer s'il y a lieu d'adopter un tel projet et quelle devrait en être l'ampleur. Au contraire, nous avons fourni un apport pour le projet des États-Unis sur les ordonnances visant le gel d'actifs (injonctions Mareva). Actuellement, grâce à la participation de Darcy McGovern, nous prêtons notre assistance à l'égard du projet des États-Unis sur les ordonnances visant la protection de l'enfant.

Au plan institutionnel, le partage d'informations sur les projets proposés nous a aidés à mieux planifier diverses initiatives, de sorte que nos relations avec l'Uniform Law Commission sont à la fois excellentes, constructives et informatives, et nous les estimons mutuellement profitables pour les travaux des deux conférences.



La réunion de 2013 a fourni une bonne occasion de réfléchir sur l'apport de Greg Steele à la Conférence pour l'harmonisation des lois et à la réforme du droit en général au Canada. Les compétences de Greg à titre de réformateur du droit, sans oublier son rôle auprès de la Conférence, sont impressionnantes. Sa présence a été marquante à l'échelle provinciale, nationale et internationale et ses collègues de la CHLC ne connaissent peut-être pas toute la gamme de ses activités en matière de réforme du droit. La Conférence

pour l'harmonisation des lois a été un point de convergence, mais pas le seul, des activités de Greg.

Greg est devenu membre de la délégation de la C.-B. il y a 20 ans – premier avocat du secteur privé de la C.-B. à la section du droit civil en plus d'une décennie. Il a occupé divers postes de direction à la Conférence pour l'harmonisation des lois, dont un mandat à la présidence en 2003-2004. Greg siège toujours à son Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes. Il a participé activement aux travaux de la CHLC pour ses projets et a notamment été membre de divers groupes de travail qu'il a aussi dirigés.



Greg a aussi participé activement aux travaux de la FARDC - Fédération des agences de réforme du droit du Canada - notamment en occupant la présidence pendant un certain nombre d'années et en aidant à organiser des réunions pour divers ateliers et d'autres activités de la FARDC. Il a aussi été membre de la délégation du Canada à la Conférence de La Haye sur le droit international privé, prenant part à l'élaboration d'une convention internationale sur l'exécution des jugements.

L'apport le plus marquant de Greg Steele a été au niveau provincial. Dans les années 90, Greg a présidé le Comité de la législation et de la réforme du droit de l'Association du Barreau canadien (C.-B.). Dans ce contexte, il a participé de plus près aux mécanismes de réforme du droit, aidant et conseillant l'ancienne Association du Barreau canadien (C.-B.) au sujet de dossiers relatifs aux programmes et aux projets. L'enthousiasme de Greg pour la réforme du droit était évident et il était la personne toute désignée vers qui se tourner lorsque la réforme du droit était menacée.

Il a été l'un des membres fondateurs du British Columbia Law Institute (BCLI), créé pour mener les travaux de réforme du droit en C.-B. lorsque le programme gouvernemental de la Commission de réforme du droit a pris fin. Il a servi le BCLI à divers postes de direction pendant ses 15 premières années, entre autres à la

présidence au cours de cette période cruciale. Sous la direction dynamique de Greg, le BLCI est devenu un acteur de premier plan de la réforme du droit au Canada et un chef de file national en matière de droit des aînés.

On n'insistera jamais assez sur le dévouement de Greg pour l'amélioration du droit au Canada et sur ses réalisations. Au fil de ces années, Greg a toujours eu un style réfléchi et effacé – se faisant conciliant et persuasif – jamais conflictuel. La Conférence pour l'harmonisation des lois a grandement bénéficié de son apport.



Le saviez-vous?

Le Comité fédéral-provincial-territorial des Chefs des poursuites pénales a reconnu les réalisations et les contributions de quatre procureurs lors d'une cérémonie. **Le Programme de prix de reconnaissance nationale des poursuivants**, mis sur pied en 2006, honore l'excellence professionnelle, le service exemplaire et les réalisations exceptionnelles de la collectivité juridique. Les procureurs peuvent recevoir les prix suivants : le prix pour la loyauté envers l'idéal de justice, le prix pour le courage et la persévérance et le prix pour l'engagement humanitaire.



C'est avec un grand plaisir que nous partageons la nouvelle qu'une contributrice de longue date à la CHLC, **Mme Samantha Hulme**, procureure de la Couronne pour la Direction de la justice criminelle du ministère de la Justice de la Colombie-Britannique, a reçu le prix pour l'engagement humanitaire 2013. En raison des contributions de Mme Hulme aux relations avec les intervenants et aux projets et partenariats auxquels participent plusieurs organismes, en plus de son engagement de longue date envers le développement international, Mme Hulme se distingue en tant qu'avocate dévouée ayant des principes.

Félicitations Samantha!!!



Gardez la date!!!!

La 96^e assemblée annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada se tiendra du dimanche 10 août au jeudi 14 août 2014 à Toronto, Ontario.

Nous nous sommes occupés d'organiser la réception traditionnelle du dimanche soir, la partie de balle et le BBQ du mardi ainsi que le banquet de clôture du mercredi.

Un bloc de chambres de luxe a été mis de côté à l'hôtel Eaton Chelsea pour les délégués au tarif spécial de groupe de 139 \$ (occupation simple ou double, taxes en sus). Pour faire une réservation, veuillez composer le 1-800-CHELSEA (243-5732) et mentionner le code de réservation GAGULCC14.

Pour plus de renseignements sur l'hôtel, veuillez en consulter le site Web à cette adresse : <http://chelsea.eatonhotels.com/>. D'autres détails vous seront fournis après le Nouvel An au sujet de cette semaine que nous passerons ensemble.

Nous avons hâte de vous accueillir dans la plus grande ville du Canada!



Le Nunavut participera dorénavant à la rotation des réunions annuelles de la CHLC!

Le Nunavut est très heureux d'annoncer qu'il prendra part aux assemblées annuelles de la CHLC, tenues alternativement en différents endroits. Notre Territoire est peut-être éloigné, mais il vaut bien le déplacement. Nos paysages et notre culture unique sont incomparables au Canada et nous sommes très emballés que les membres de la CHLC aient l'occasion de voir et de vivre ce que notre grand Territoire a à offrir.

Nous sommes dans l'Arctique, mais la capitale du Nunavut, Iqaluit, compte bon nombre des installations et attraits auxquels nos invités du Sud sont habitués. Il y a deux vols quotidiens d'Ottawa à Iqaluit et la capitale compte des hôtels et des restaurants de luxe.

Les grandes conférences et rencontres ne sont pas nouvelles pour le Nunavut. Depuis trois ans, Iqaluit a été l'hôte des conférences fédérales-provinciales-territoriales des sous-ministres de la Justice et des ministres de l'Environnement, et l'Association du Barreau canadien tiendra sa conférence nationale sur le droit autochtone à Iqaluit, au printemps 2014.

En outre, d'ici quelques années, un nouveau centre de conférences et un nouvel aéroport seront construits à Iqaluit. Nous sommes très emballés par ces projets et confiants qu'ils contribueront à faire un succès de la conférence de la CHLC au Nunavut au 2020.

Nous espérons vous voir tous bientôt!



Et, à propos de la partie de balle...

Par Jacques Ladouceur

Encore une fois cette année, la rencontre de balle-molle a été riche en émotions! L'équipe de l'Ouest tenait à récupérer son titre, qu'elle avait perdu l'année précédente lors d'une victoire sans équivoque de l'équipe de l'Est à Whitehorse.

L'équipe de l'Ouest a rapidement pris les devants en s'inscrivant au pointage dès la première manche et semblait se diriger vers une victoire facile. Lors de leur dernière présence au bâton, l'équipe de l'Est tirait de l'arrière 7 à 5 avec deux retraits. Puis, le miracle s'est produit. Deux points furent marqués forçant la prolongation au terme de laquelle l'équipe de l'Est l'a emporté 9 à 8, conservant ainsi son titre pour une deuxième année. Si j'ai été élu MVP, il ne faut pas oublier que cette victoire a été le résultat d'un effort collectif et que l'équipe de l'Ouest a aussi offert une vive opposition aux gagnants.

Bravo à tous et rendez-vous à Toronto en 2014!



Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

President/Présidente

Lynn Romeo – Winnipeg, MB
Tel./Tél. : 204-945-2845
Email/Courriel : lromeo@gov.mb.ca

Immediate Past President/Présidente sortante

Nancy Irving – Ottawa, ON
Tel./Tél. : 613-941-4079
Email/Courriel : Nancy.Irving@ppsc-sppc.gc.ca

Vice President/Vice-président

Luc Labonté – Fredericton, NB
Tel./Tél. : 506-453-6512
Email/Courriel : luc.labonte@gnb.ca

Chair, Criminal Section/Présidente, Section pénale

Catherine Cooper – Toronto, ON
Tel./Tél. : 416-326-4602
Email/Courriel : catherine.cooper@ontario.ca

Chair, Civil Section/Présidente, Section civile

Manon Dostie – Justice Canada
Tel./Tél. : 613-957-7882
Email/Courriel : manon.dostie@justice.gc.ca

Chair, Project Development & Management and International Committee Président, Développement & gestion de projets et Comité international

Peter Lown, QC – Edmonton, AB
Tel./Tél. : 780-492-3374
Email/Courriel : plown@alri.ualberta.ca

Project Coordinator/Coordonnateur des projets

Clark W. Dalton, QC – Edmonton, AB
Tel./Tél. : 780-482-5192
Email/Courriel : talaria@shaw.ca

Chair, Drafting Section/Président, Section de rédaction

To be confirmed/à déterminer

EXECUTIVE DIRECTOR/ DIRECTRICE ADMINISTRATIVE

Marie Bordeleau
15 Ettrick Crescent
Barrhaven, ON K2J 1E9
Tel./Tél. : 613-986-2945
Email/Courriel : marie.bordeleau@ulcc-chlc.ca
www.ulcc.ca / www.chlc.ca